

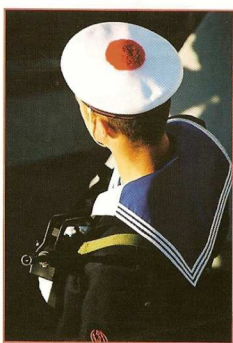
## TEMOIGNAGE

### ÉTUDIANTE ET RÉSERVISTE

Une étudiante en 3<sup>ème</sup> cycle de droit notarial a effectué une période d'Engagement à Servir dans la Réserve (ESR) de deux semaines au cours de l'été 2003 au secrétariat du bureau formation de la Direction du Personnel Militaire de la Marine (DPMM).

Le chef de ce bureau ne tarit pas d'éloges à son sujet : "Je suis très content de ses services. Elle était toujours de bonne humeur et a fait preuve d'esprit d'initiative et de réactivité. Elle était parfaite dans le rôle que l'on attend d'un réserviste".

L'étudiante suit actuellement une Préparation Militaire Supérieure états-major (PMS). Satisfaite de son ESR dans ce service, elle reviendra assurer une permanence au mois de décembre, à la demande du chef de bureau.



[www.marinerecrite.gouv.fr](http://www.marinerecrite.gouv.fr)

Lieux d'inscription

CIRAM Bordeaux  
54, rue Croix-de-Seguey - BP 10  
33998 Bordeaux Armées - 02 56 01 50 30  
[comarbdx@wanadoo.fr](mailto:comarbdx@wanadoo.fr)

CIRAM Brest  
8, rue Colbert - BP 43  
29240 Brest Armées - 02 98 22 40 32  
[ciram.brest@wanadoo.fr](mailto:ciram.brest@wanadoo.fr)

CIRAM Cherbourg  
47, rue Emmanuel Lias - BP 56  
50115 Cherbourg Armées - 02 33 92 87 37  
[ciram.cherbourg@tiscali.fr](mailto:ciram.cherbourg@tiscali.fr)

CIRAM Dunkerque  
19, quai de la citadelle - BP 1 Dunkerque Port  
59140 Dunkerque - 03 28 58 84 99

CIRAM Le Havre  
160, boulevard Clémenceau - BP 12  
76083 Le Havre Cedex - 02 35 22 15 66  
[marine.le-havre@libertysurf.fr](mailto:marine.le-havre@libertysurf.fr)

CIRAM Marseille  
28, rue des Catalans - BP 42  
13998 Marseille Armées - 04 91 57 78 09  
[ciram.marseille@wanadoo.fr](mailto:ciram.marseille@wanadoo.fr)

CIRAM Paris  
15, rue de Laborde - BP 29  
00300 Armées - 01 53 42 80 42  
[sec.pm-ciram.paris@marine.defense.gouv.fr](mailto:sec.pm-ciram.paris@marine.defense.gouv.fr)

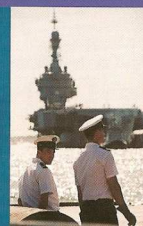
CIRAM Strasbourg  
1, rue de Saales - 21016  
67071 Strasbourg Cedex - 03 90 23 26 64  
[ciramstrasbourg@wanadoo.fr](mailto:ciramstrasbourg@wanadoo.fr)

CIRAM Toulon  
Passage de la corderie  
Avenue Général Magnan - BP 50 -  
83800 Toulon Armées - 04 94 02 30 29  
[ciram.toulon@wanadoo.fr](mailto:ciram.toulon@wanadoo.fr)

## Marine nationale



2000L>0



**Vous êtes  
volontaire,  
disponible et  
vous souhaitez développer  
votre esprit d'engagement,**

**VENEZ DÉCOUVRIR LA  
RÉSERVE  
DANS  
LA MARINE**

MARINE NATIONALE

Devenez réserviste

Edition : AVRIL 2004 - Ce dépliant est destiné à l'information du futur candidat. Il ne saurait être considéré comme un document contractuel.

## GÉNÉRALITÉS

La réserve opérationnelle comprend environ 5 000 volontaires qui mettent tout au long de l'année leurs compétences au service de la Marine.

Un vivier de 25 000 autres volontaires participe activement dans son environnement habituel au rayonnement de la Marine et se tient prêt s'il le désire à recevoir une affectation en réserve opérationnelle.

La réserve vous permettra de :

- tenir un emploi à temps partiel ;
- entretenir et promouvoir l'esprit de défense ;
- diversifier vos compétences professionnelles ;
- découvrir l'environnement marine ;

Selon votre âge et vos diplômes, vous obtiendrez un grade qui déterminera votre rémunération en période d'activité.

Vous aurez les mêmes droits et obligations qu'un marin d'active pendant vos périodes de réserve (avancement, port de l'uniforme...).

Ce sont vos disponibilités qui détermineront vos activités en fonction des besoins de la Marine.



## UNE PLACE POUR CHACUN

### SANS EXPÉRIENCE

Après avoir fait une Préparation Militaire Marine (PMM), une Formation Militaire Initiale de la Réserve (FMIR) rémunérée de 15 jours sera proposée dans une des spécialités suivantes : fusilier, secrétaire, guetteur sémaphorique, pompier naval qui vous permettra par la suite de réaliser des périodes de réserve.

### AVEC EXPÉRIENCE

Vos compétences professionnelles nous intéressent dans des domaines d'activité très variés : relations publiques, langues étrangères, droit, informatique... dans le cadre de :

- missions opérationnelles en France ou à l'étranger ;
- missions de sécurité générale ;
- responsabilités dans la spécialité choisie.

### DURÉE DES EMPLOIS

De par la loi, votre employeur civil vous doit 5 jours par an pour votre activité de réserviste.

Au-delà, la négociation avec votre employeur est nécessaire.

L'activité d'un Engagement à Servir dans la Réserve (ESR) est généralement inférieure à 30 jours par an. Elle peut être fractionnée.

### PARTENARIAT AVEC LA MARINE

Dans le cadre de la réserve citoyenne, il est également possible de collaborer directement avec les services de recrutement, de reconversion, de communication, d'information des réservistes et avec les associations... Ces activités sont effectuées sous le statut de "collaborateur bénévole du service public".

## LES CONDITIONS

Pour postuler il faut :

- être de nationalité française ;
- avoir au minimum 18 ans ;
- être apte médicalement et psychologiquement ;
- être en règle avec les obligations du Code du Service National ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation.

### POUR NOUS REJOINDRE...

Vous établirez un dossier avec votre CIRAM (Centre d'Information de la Réserve de la Marine) de résidence (le plus proche de votre domicile, voir liste). Votre candidature sera examinée en commission d'intégration dans la réserve (commissions tout au long de l'année).

